

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc*

*Genève*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية

جنيف

Position: 10

Temps de Parole: 2:00Min

**Examen Périodique Universel du Suriname**

**Déclaration de :**

**S.E. l'Ambassadeur Mohamed AUAJJAR  
Ambassadeur, Représentant Permanent du  
Royaume du Maroc**

read by: Amine Bahnini (Counselor)

Genève, le 02 mai 2016

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi tout d'abord de remercier S.E Jennifer van Dijk-Silos, Ministre de la Justice et de la police de la République du Suriname pour la présentation du rapport national de son pays pour le second cycle de l'EPU.

Le Maroc tient tout d'abord à saluer le gouvernement du Suriname pour la signature de la convention relative aux droits de l'enfant ainsi que pour la ratification des deux protocoles facultatifs concernant l'implication des enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographies mettant en scène des enfants. A cet égard il convient de souligner la mise en place de la commission nationale pour l'élimination du travail des enfants.

Le Royaume du Maroc salue, par ailleurs, la modification de la loi sur la nationalité et la résidence par l'Assemblée nationale en juillet 2014 garantissant l'égalité entre les sexes en ce qui concerne la transmission de la nationalité à leurs conjoints et introduisant des garanties pour prévenir l'apatridie.

Le Maroc salue non seulement la décision prise de supprimer les frais de scolarité pour les cycles du primaire et des classes inférieures du secondaire pour permettre un meilleur accès à l'enseignement, mais également l'introduction de formations aux droits de l'homme dans une université et certains instituts.

Les efforts que déploie le Gouvernement du Suriname dans le cadre de la lutte contre la discrimination raciale sont également à saluer. En effet l'adoption en avril 2014 de la stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains est une avancée notable.

Conscient des efforts consentis ainsi que de l'ampleur et de la difficulté de la tâche qu'il reste à accomplir, le Maroc souhaiterait faire dans un esprit fraternel les deux recommandations suivantes:

1- Poursuivre sa coopération avec les instances internationales et instruments des droits de l'homme.

2- Continuer les efforts qu'il déploie en vue du renforcement des dispositifs institutionnels des Droits de l'Homme et l'harmonisation des législations nationales avec les conventions des Droits de l'Homme auxquelles le pays est partie.

Je vous remercie Monsieur le Président.